



## VACCIN OBLIGATOIRE POUR LES HOSPITALIERS...

**Pour la CGT c'est NON !**

**Une nouvelle diversion du gouvernement pour faire oublier sa responsabilité dans la gestion de la crise sanitaire !**

**Le gouvernement a annoncé vouloir imposer la vaccination obligatoire contre le Covid-19 pour les personnels soignants et non soignants des hôpitaux et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.**

En culpabilisant les personnels hospitaliers dans la transmission et la propagation du virus, le gouvernement tente de se dédouaner de ses responsabilités après avoir drastiquement diminué les budgets de la santé, avec pour conséquences la suppression massive de lits et de postes hospitaliers, au mépris des besoins de santé de la population.

**Accuser le personnel hospitalier de propager le virus aux patients est inacceptable !**

**Alors que de nombreux agents souffrent, ont souffert du COVID et dont certains en sont morts parce qu'ils n'avaient pas les équipements de protection ni les moyens pour travailler, ces héros d'hier seraient les responsables d'aujourd'hui : cette stigmatisation est IGNOBLE !**

Ce même gouvernement a également imposé pendant des mois aux agents positifs asymptomatiques de continuer à travailler mais, en revanche, il a conditionné de manière très restrictive la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19.

Les atermoiements du gouvernement concernant cette pandémie et les inconnues scientifiques n'ont en tout cas pas incliné une politique de réduction budgétaire, de fermetures de lits et de suppressions de postes qui n'ont pas cessé depuis le début de la pandémie, contrairement aux promesses.

Avant même tout débat à l'Assemblée Nationale sur l'incroyable séquence de confinement que nous avons vécus, nous refusons que le gouvernement fasse porter la responsabilité des personnels hospitaliers dans la transmission du virus SARS-COV2.

A ce jour, les dispositions légales prévues par l'article L. 1111-4 du Code de la santé publique prévoient que toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement.

Nous affirmons que chaque professionnel.le de santé doit prendre seule.e cette décision.

***La vaccination doit rester un libre choix!  
Non à l'obligation vaccinale !***

**Imposer la vaccination contre le Covid-19 aux personnels hospitaliers serait une décision autoritaire et irresponsable.**

Le ministre de la Santé Olivier Véran a ajouté que des sanctions qui pourraient être prises à leur encontre. « Vous aurez jusqu'au 15 septembre pour vous faire vacciner. À partir du **15 septembre**, si vous êtes soignant et que vous n'êtes pas vacciné, vous ne pourrez plus travailler et vous ne serez plus payé. »

"Les employeurs, les Agences régionales de santé, directions d'établissements, assurance maladie seront habilités à **effectuer des contrôles** comme cela existe déjà dans le droit commun pour d'autres maladies, notamment l'hépatite B".

Quant aux salariés concernés par la vaccination obligatoire (soignants, non soignants, pompiers...), la menace est claire. "On va prévoir dans la loi une disposition pour permettre une **suspension du contrat de travail** (donc du salaire, NDLR). La durée sera précisée dans le projet de loi mais cela pourra aller jusqu'à 2 mois ", explique le gouvernement.

## **C'est inacceptable !**



**Pour la CGT, la priorité pour redonner confiance aux personnels hospitaliers c'est de sortir d'une autre crise, celle que traverse notre système de santé, en lui redonnant les moyens en termes d'effectifs, matériels et d'accueil digne des usagers dont ils ont la charge plutôt que de les pointer du doigt de façon injuste et honteuse !**

**CGT**  
CHU Clermont-Ferrand

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand  
GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400; L. Michel: 50.803 ;  
em@il: [cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)  
Visitez notre site : <http://chuclermontferrand.reference-syndicale.fr>